



Rapport sur le statut des populations d'oiseaux d'eau dans la zone de l'AEWA pour la période 2013-2018

Dans sa résolution 7.1, la 7^e session de la Réunion des Parties (MOP7) à l'AEWA a adopté, entre autres, le format des rapports nationaux sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2018-2020, présenté dans le document AEWA / MOP 7.17.

Le document AEWA / MOP 7.17 prévoit un module sur le statut des espèces d'oiseaux d'eau indigènes et non indigènes, mais il a été convenu qu'il serait développé (par le Comité technique) et adopté (par le Comité permanent) début 2019. Le format de rapport sur l'article 12 de la directive de l'Union européenne sur les oiseaux pour la période 2013-2018 a été convenu comme modèle de base pour ce module, tout en se concentrant uniquement sur certains domaines du modèle de rapport de l'UE, notamment ceux de l'annexe B, chapitres 1 à 5.

L'alignement du module de notification de l'état de la population de l'AEWA sur le modèle de l'article 12 de la DB de l'UE pour la période 2013-2018 permettra, d'une part, de communiquer toutes les informations nécessaires aux Parties contractantes de l'AEWA nécessaires à l'évaluation de la situation des populations de l'AEWA, et en revanche, les États membres de l'UE qui sont des parties contractantes à l'AEWA ne devront communiquer leurs données nationales que pour les espèces indigènes énumérées à l'annexe 2 de l'AEWA, à condition que l'accès aux rapports nationaux de l'article 12 de la DB de l'UE soit accordé au secrétariat PNUE / AEWA. Si un État membre de l'UE possédant des territoires d'outre-mer dans la zone de l'AEWA n'a pas signalé d'espèce inscrite à l'AEWA dans ces territoires, les données doivent être soumises via le processus de rapport de l'AEWA.

Contrairement au modèle de l'UE relatif à l'article 12 de la BD, le module de notification de l'état des populations de l'AEWA devrait demander un type d'informations similaire pour les espèces d'oiseaux d'eau non indigènes et pour les espèces indigènes. Les États membres de l'Union européenne, comme tout autre Partie contractante de l'AEWA, devront donc remplir le module de notification de l'état de la population de l'AEWA concernant l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes présentes sur leur territoire, y compris leur territoires d'outre-mer à l'intérieur de la zone de l'AEWA.

Afin de pouvoir utiliser les données nationales communiquées par les Parties contractantes à l'AEWA pour la 8^{ème} édition du Rapport sur l'état de la conservation de l'AEWA, ce module de rapport a été configuré séparément dans le Système de rapport en ligne de la famille CMS et la MOP7 a fixé au 30 juin 2020, la date limite de soumission des rapports nationaux sur l'état de la population.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la Partie contractante déclarante

>>> République du Niger

Date d'entrée en vigueur de l'AEWA chez la Partie contractante

>>> novembre1983

2. INFORMATION INSTITUTIONELLES

Veillez indiquer le Répondant national désigné (DNR = Designated National Respondent) et les autres contributeurs au Rapport sur la taille et les tendances de population des espèces d'oiseau d'eau (indigènes et) non indigènes inscrites à l'AEWA dans la zone de l'Accord pour la période 2013-2018.

Nom et fonction du DNR

>>> Maliki Alhouza, chef de division Développement des ressources Fauniques , Apicoles et Zones humides,

Affiliation (institution, département, organisation)

>>> Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et Développement Durable, Direction de la Faune , Chasse, Parcs et Réserves

Adresse postale – Rue et numéro

>>> Camp Amoul Kinni, Rue des Ambassades

Boîte postale

>>> BP 578

Code postal

>>> 578

Ville

>>> NIAMEY

Pays

>>> NIGER

Téléphone

>>> +22796404729

Fax

>>> +227 20 72 37 63

Email

>>> malikialhouzaa@gmail.com

Site web

>>> /

Autres contributeurs du rapport

Veillez inscrire les noms et affiliations (institution, organisation) des autres contributeurs de ce rapport

Please list the names and affiliations (institution, organisation) of the other contributors to this report

>>> AWF (African Wildlife Fondation, NGO)

3. ESPÈCES D'OISEAU D'EAU (INDIGÈNES) INSCRITES À L'AEWA

Veillez rendre compte de chaque espèce du le menu déroulant. Cette liste contient toutes les espèces d'oiseau d'eau de l'AEWA présentes dans votre pays. Si vous constatez une quelconque omission, veuillez contacter le Secrétariat du PNUE/AEWA.

Niger

Dendrocygne veuf / Dendrocygna viduata

Taille de la population

Nombre de reproductions

Veillez indiquer si une estimation du nombre de reproductions est disponible

Aucune estimation du nombre de reproductions n'est disponible

Nombre de passages et de haltes migratoires

Est-ce que l'espèce migre à travers le pays?

Oui

Veillez indiquer si une estimation du nombre de passages migratoires est disponible

Aucune estimation du nombre de passages n'est disponible

Veillez indiquer si une estimation du nombre de haltes migratoires est disponible

Aucune estimation du nombre de haltes migratoires n'est disponible

Nombre de non-reproductions/d'hivernages

[L'aire de non-reproduction/d'hivernage est la destination finale de la migration, contrairement à d'autres aires où les oiseaux passent ou s'arrêtent au cours de leur période de non-reproduction]

Veillez indiquer si une estimation du nombre de non-reproductions/d'hivernages est disponible

Aucune estimation du nombre de non-reproductions/d'hivernages n'est disponible

Tendances démographiques

Nombre de reproductions

Veillez indiquer si :

Ni l'estimation de la tendance du nombre de reproductions sur le court terme, ni celle sur le long terme n'est disponible

Nombre de passages et de haltes migratoires

Veillez indiquer si une estimation de la tendance du nombre de passages et/ou haltes migratoires sur le court terme (12 dernières années) et/ou sur le long terme (depuis les années 1980) est disponible

[Les tendances du nombre de passages doivent être reporté pour un petit nombre d'espèces, lorsqu'il est faisable de déterminer le nombre d'animaux traversant le pays en appliquant un recensement migratoire ciblé dans des zones aux couloirs migratoires relativement étroits. Cela inclurait des espèces telles que les cigognes, les pélicans et les grues]

[Les tendances du nombre de haltes migratoires font référence au nombre d'animaux s'arrêtant dans le pays au cours de leur migration]

Est-ce que l'espèce migre à travers le pays?

Oui

Une estimation de la tendance du nombre de passages sur le court terme ou sur le long terme est-elle disponible?

Non

Une estimation de la tendance du nombre de haltes migratoires sur le court terme ou sur le long terme est-elle disponible?

Non

Nombre de non-reproductions/d'hivernage

[L'aire de non-reproduction/d'hivernage est la destination finale de la migration, contrairement aux autres aires où les oiseaux passent ou s'arrêtent au cours de la saison de non-reproduction]

L'espèce est-elle présente dans le pays pendant la saison de non-reproduction/d'hivernage?

Oui

La tendance du nombre de non-reproductions/d'hivernages sur le court terme et/ou sur le long terme est-elle disponible ?

Non

Taille et tendance de l'aire de reproduction

L'espèce est-elle présente dans le pays pendant la saison de reproduction?

Oui

Y-a-t il une estimation de la taille de l'aire, et/ou de la tendance de l'aire sur le court terme et/ou sur le long terme?

Oui

Veillez indiquer si une estimation de la taille et de la tendance de l'aire de reproduction sur le court terme (12 dernières années) et/ou sur le long terme (depuis les années 1980) est disponible

Les estimations suivantes sont disponibles :

Taille de l'aire

Taille de l'aire de reproduction

Année ou période [Année ou période où la taille de l'aire de reproduction a été déterminée pour la dernière fois]

>>> 2018

Taille de l'aire [Surface totale de l'aire en km²]

>>> 4757,35

Méthode utilisée pour estimer la taille de l'aire

Étude complète ou estimation statistique fiable

Sources d'information [Veillez fournir les références bibliographiques, les liens des sites web, les coordonnées des experts, etc.]

>>> - République du Niger, 2018, Rapport Annuel Division Faune, MESU/DD; DGEF; DFC/PR; 14p.;

- Fiche descriptive Ramsar, 2018, Zone humide du moyen Niger-Niger; 21p.;

- Fiche descriptive Ramsar, 2018, Zone humide du moyen Niger - Niger II; 20p.;

- Fiche descriptive Ramsar, 2018, Parc National du W du Niger ; 24p.;

Estimation de la tendance de l'aire de reproduction sur le court terme

Estimation de la tendance de l'aire de reproduction sur le long terme

Informations complémentaires (optionnel)

Veillez fournir toute information supplémentaire aux données indiquées dans cette partie, le cas échéant

>>> Ces informations sont produites dans le cadre d'un inventaire des oiseaux d'eau réalisé par l'ONG African Wildlife Foundation (AWF) en collaboration avec la DFC/PR à travers un financement du Programme du Millénaire Challenge Account (MCA) du Gouvernement Américain.

4. ESPÈCES D'OISEAUX D'EAU NON-INDIGÈNES

Veillez sélectionner dans le menu déroulant ci-dessous uniquement les espèces non-indigènes présentes dans votre pays. Cette liste contient les espèces d'oiseau d'eau non-indigènes identifiées comme étant présentes dans la zone de l'Accord. Si d'autres espèces sont présentes dans votre pays, veuillez contacter le Secrétariat du PNUE/AEWA. Veuillez noter que certaines espèces listées sous l'AEWA sont indigènes dans certaines zones de l'Accord mais pas ailleurs.

Dans le cas où il n'y a pas d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes présentes régulièrement ou occasionnellement dans votre pays (ou ses territoires d'outre-mer, le cas échéant), veuillez le confirmer en cochant la case ci-dessous et passez à la section suivante du rapport national.

Il n'y a pas d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes présentes régulièrement ou occasionnellement dans le pays (ou ses territoires d'outre-mer, le cas échéant)

5. CONFIRMATION

***Date de soumission**

>>> 29juillet 2020